

# Le PASSEPORT PRÉVENTION

par DÉFIBRIL®



[www.defibril.fr](http://www.defibril.fr)



Entrée en vigueur le 31 mars 2022, la nouvelle Loi « Santé au travail » (Loi 2021-1018 du 02/08/21) répond à la volonté des pouvoirs publics de renforcer et développer la prévention en entreprise.

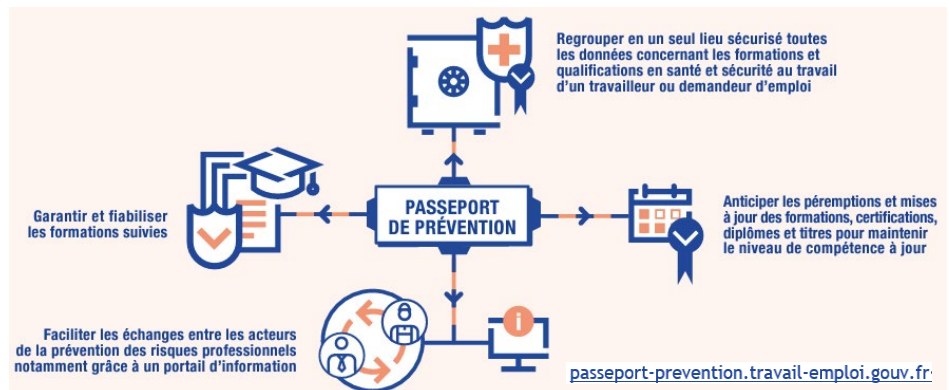
Son article 6 enrichit le Code du Travail (article L4141-5) par la création d'un **Passeport de Prévention**.

« L'employeur renseigne dans un passeport de prévention les attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur dans le cadre des formations relatives à la Santé et à la Sécurité au travail dispensées à son initiative ».

Le Passeport de Prévention doit être créé pour chaque employé au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Renseigné par l'employeur et les organismes de formation, il permet de tracer les formations et d'attester l'acquisition de compétences en Santé & Sécurité au Travail.

Le Passeport accompagne l'employeur dans la gestion de ses obligations de formation.



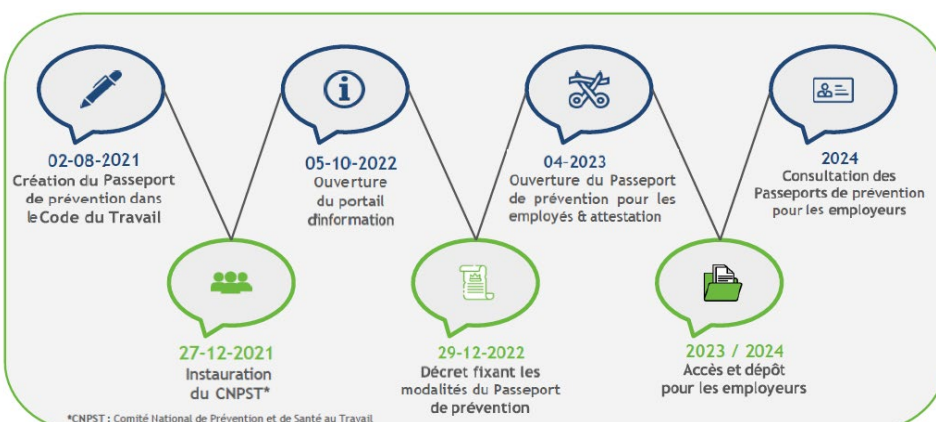
[passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr](http://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr)

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, chaque employé doit détenir son Passeport individuel.

Ce passeport centralise les preuves de formation en prévention selon deux catégories :

- ✓ **Prévention des risques généraux** : risques auxquels tous les employés sont exposés.  
*Exemples* : incendie, secourisme, risques psychosociaux...
- ✓ **Prévention des risques spécifiques** : risques liés aux activités de l'employé (selon fiche de poste)  
*Exemples* : habilitation électrique, travail sur écran, travail en hauteur, risque chimique...

## Calendrier de mise en place



Découvrez le programme de formation

### « Pack Secourisme DEFIBRIL »

(8 modules : utilisation du défibrillateur & massage cardiaque, hémorragie, étouffement, inconscience, malaise, traumatisme, brûlures, plaies graves)

Ce programme d'e-learning permet à l'employeur de facilement former ses employés à la prévention et d'enrichir leur passeport de prévention pendant 4 années (2 modules de formation par année).

# PACK SECOURISME

## Formation E-learning

par DÉFIBRIL



[www.defibril.fr](http://www.defibril.fr)



[passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr](http://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr)

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'employeur doit mettre en place, pour chaque employé, un **Passport de Prévention**. Il doit le renseigner pour attester l'acquisition de compétences des employés **en Santé & Sécurité au Travail** (Loi Santé au travail 2021-1018 du 02/08/21 - Code du Travail Art L4141-5).

**Pack Secourisme E-learning DEFIBRIL** : une solution de formation adaptée aux contraintes organisationnelles et budgétaires de l'employeur.

### Contenu pédagogique

ludique, adapté à tout employé (et à sa famille)



- ✓ **Module de préparation aux gestes de secours** (protection des lieux, appel des secours...) et **8 modules de formation** (utilisation du défibrillateur & massage cardiaque, hémorragie, étouffement, inconscience, malaise, traumatisme, brûlures, plaies graves)
- ✓ **Contenu ludique facile** à comprendre et à assimiler (textes, images, vidéos)

### Format E-learning

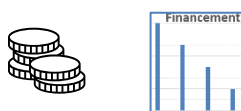
interactif en accès illimité & délivrance d'une attestation de formation (pour le passeport de prévention)



- ✓ **Simplicité de l'E-learning pour l'employé (et sa famille)** : accès illimité, disponibilité à tout moment, choix du rythme, arrêt/reprise, répétition
- ✓ **Simplicité de l'E-learning pour l'employeur** : rapidité de la communication (lien par e-mail), pas de nécessité de préparation/planification/logistique, pas de désorganisation du travail
- ✓ **Examen par quizz** avec délivrance et archivage d'une attestation de réussite pour le passeport de prévention de l'employé

### Solution économique

spécifique à chaque entreprise, avec option de financement sur 4 ans



- ✓ **Diversité des solutions de financement** avec adaptation à la taille de l'entreprise : achat de licence annuelle unitaire (par employé) ou proposition forfaitaire (> 600 salariés) avec étalement sur 4 années (2 modules par an)
- ✓ **Exemple de coût** (entreprise de 600 employés) : 10 € HT par employé/an

- Le **Pack Secourisme E-learning DEFIBRIL** permet à l'employeur de remplir ses obligations de formation à la prévention et de renseigner le passeport de prévention de ses employés.
- Le **Pack Secourisme E-learning DEFIBRIL** s'inscrit dans la **démarche de responsabilité sociétale (RSE)** en facilitant l'accès des employés et de leur famille aux gestes de premiers secours.

**CONTACTEZ-NOUS POUR DECOUVRIR LA SOLUTION ADAPTEE A VOS BESOINS !**